

**BURKINA FASO**

**Région de la Boucle du Mouhoun**

(133,994 PDI, Source CONASUR  
31/03/2023)



**Rapport mensuel Monitoring de Protection - Avril 2023**

**1,641** Personnes en déplacement

**22** Incidents enregistrés avec **38** victimes

## I. Résumé

Au cours du mois de mars 2023, la situation sécuritaire et de protection dans la région de la Boucle du Mouhoun a connu une forte dégradation. Au total, **22** incidents de protection ont été enregistrés dans **11** communes. Ces incidents ont fait **89** victimes directes dont **47** hommes, **32** femmes, **quatre (04)** garçons et **six (06)** filles. Les présumés auteurs sont principalement les **GANE (87,50%)** et les **FDS (8,33%)**. (*Sources de données, voire Kobo Collect du rapport flash N°34 au flash N°56*).

Au titre des catégories de violations des droits humains et du droit international humanitaire, on a :

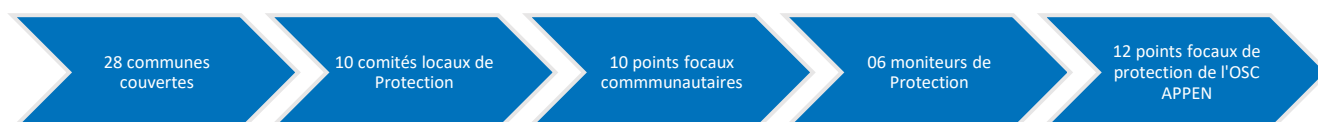
- **Dix (10) cas** d'atteintes au droit à la vie ayant fait **23 victimes** dont **17** hommes, **trois (03)** femmes, **un (01)** garçon et **deux (02)** filles. (*Sources de données, voire Kobo Collect rapport flash N°36, N°37, N°38, N°42, N°43, N°44, N°47, N°48, N°53 et N°54*).
- **13 cas** d'atteintes au droit à la propriété avec **14 victimes**, dont **six (06)** hommes et **huit (08)** femmes. (*Sources de données, voire Kobo Collect rapport flash N°34, N°35, N°36, N°38, N°39, N°40, N°41, N°47, N°49, N°52, N°54, N°55 et N°56*).
- **Six (06) cas** d'atteintes au droit à l'intégrité physique et/ou psychique ayant fait **38 victimes**, dont **dix (10)** hommes, **21** femmes, **trois (03)** garçons et **quatre (04)** filles. (*Sources de données, voire Kobo Collect rapport flash N°38, N°39, N°43, N°49, N°50 et N°55*).
- **Cinq (05) cas** d'atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne dont ont été victimes **14** hommes. (*Sources de données, voire Kobo Collect rapport flash N°39, N°41, N°45, N°48 et N°52*).

Durant ce mois, les incidents de protection enregistrés ont connu une augmentation significative par rapport au mois précédent où **17** incidents avaient été enregistrés. Cette recrudescence affecte énormément les populations civiles et pourrait s'expliquer par plusieurs motifs. D'un côté, les groupes armés non-étatiques (GANE) cherchent à s'implanter dans plusieurs zones stratégiques, tandis que de l'autre, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) mènent des opérations militaires pour une reconquête dans différentes zones de la Boucle du Mouhoun, notamment dans les provinces du Sourou, Nayala, Banwa et la Kossi. Cette détérioration demeure préoccupante au regard du nombre de victimes qui a considérablement augmenté. En effet, alors que le mois dernier, **19** personnes avaient perdu la vie dans ces incidents, ce mois-ci on dénombre **23 personnes**.

Dans le cadre des renforcements de capacités, il s'est tenu, du lundi 03 au vendredi 07 avril 2023 et du mardi 25 au vendredi 28 avril 2023, la formation des moniteurs de protection et volontaires des OSC de la région de la Boucle du Mouhoun respectivement à Dédougou et à Tougan. Également, le mardi 25 avril 2023, s'est tenu à la base de Dédougou la formation des OSC et leaders communautaires sur la prévention et la réponse aux VBG dans la région de la Boucle du Mouhoun.

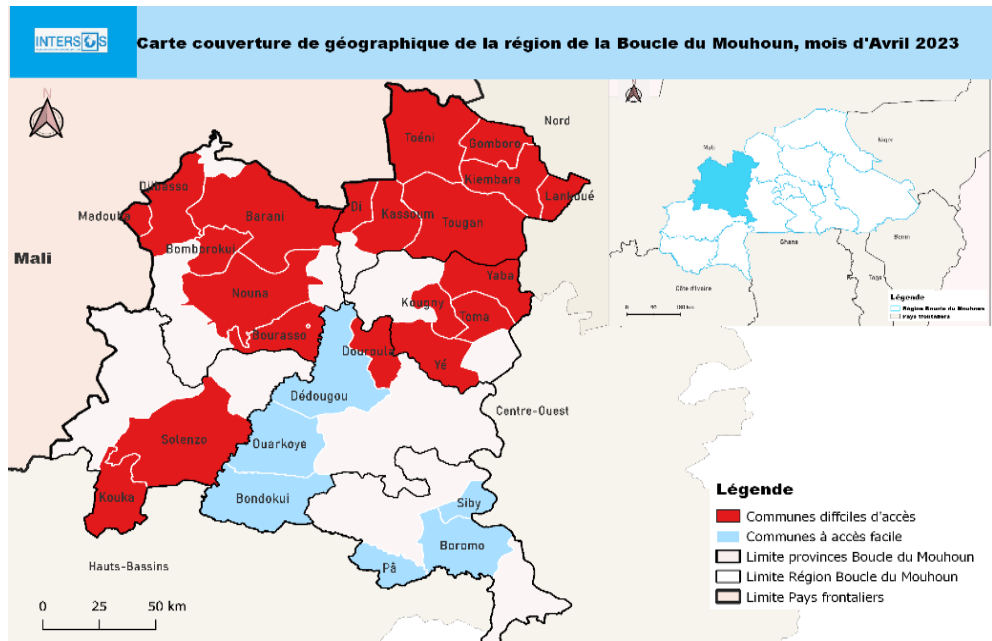
## II. Couverture géographique

- **Zones couvertes**



Les zones couvertes sont au total **28** communes pour les six **(06)** provinces de la région. Sur les **28** communes, **20** communes sont difficiles d'accès par rapport aux huit **(08)** autres communes qui sont accessibles. La situation de la couverture géographique au cours du mois se présente comme suit :

- **La province des Balés :**  
(Communes de Boromo, Yaho, Pa et Siby)
- **La province des Banwa :**  
(Communes de Kouka et Solenzo)
- **La province du Mouhoun :**  
(Communes de Dédougou, Ouarkoye, Bondokuy et Douroula)



- **La province du Nayala** (Communes de Toma, Kougny, Gassan, Yaba et Yé)
- **La province du Sourou** (Di, Tougan, Gomboro, Kassoum, Kiembara, Lankoué et Toeni)
- **La province de la Kossi** (Bourasso, Bomborokuy, Nouna, Djibasso, Barani et Madouba)
- **Accessibilité**

Avec le concours de l'**OSC APPEN** et les réseaux communautaires établis, les activités du monitoring de protection dans la région ont été réalisées dans :

**11 communes couverte en présentiel :** Boromo, Pa, Yaho, Siby, Solenzo, Dédougou, Toma, Tougan, Djibasso, Madouba, Nouna

**17 communes à distance :** Kouka, Ouarkoye, Bondokuy, Douroula, Kougny, Gassan, Yaba, Yé, Di, Gomboro, Kassoum, Kiembara, Lankoué, Toeni, Bourasso, Bomborokuy et Barani.

Cependant, en plus des difficultés liées à la présence de GANE, d'autres contraintes tel le manque de réseau téléphonique dans certaines localités à cause du sabotage des installations par les GANE, le risque de mines ou d'engins explosifs improvisés (EEI) sur certaines voies et l'indisponibilité de carburant dans certaines localités.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de la Boucle du Mouhoun, mobilise également l'organisation de la société civile APPEN. Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **Six (06) questionnaires informateurs clefs** administrés au sein des familles d'accueil, des centres communautaires et ménages PDI en location à Nouna, Tougan et Pa auprès de **trois (03) hommes** et **trois (03) femmes**.
- **Six (06) questionnaires ménages** administrés au sein des familles d'accueil et ménages de PDI en location à Nouna, Tougan et Pa auprès de **trois (03) hommes** et **trois (03) femmes** ;
- **Sept (07) fiches d'indice** Monitoring de Protection administrés auprès des personnes ressources dans les familles d'accueil et centres communautaires notamment **six (06) hommes** et **une (01) femmes** issues de Yaba, Toma, Labarany, Yéquéré, Gosson et Pa ;
- **22 formulaires d'alertes flash** renseignés tous dans les ZAD.
- **22 formulaires d'incidents de protection** documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire identifiées dont tous dans les zones d'accueils de déplacés.

Suite aux différentes collectes d'informations auprès des informateurs clés et des chefs de ménages, il ressort que les populations sont très inquiètes face à l'approche de la saison des pluies. En effet, le manque de terres cultivables dans les villes d'accueil et le manque d'abris adéquats exposent certaines personnes déplacées internes qui vivent parfois sous des bâches, des tentes en pailles et en location dans des non loties construites en banco à des risques de catastrophe naturelle tels que les inondations et les éboulements de maisons. Cette situation pourrait exacerber leur condition de vie précaire et entraîner des déplacements secondaires vers d'autres destinations. Cela souligne l'importance de mettre en place des mesures adéquates pour protéger les populations vulnérables exposées à ces risques. À cela s'ajoutent d'autres besoins exprimés notamment, l'accès aux vivres, à l'emploi ou aux moyens d'existence, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, etc.

De plus, il ressort également que plusieurs personnes (PDI et hôte) sont exposées à de nombreuses difficultés, telles que la mauvaise qualité des réseaux téléphoniques, le manque de carburant et d'électricité.

Au cours du mois, l'ensemble des réseaux communautaires ayant contribué à la réalisation du monitoring de protection sont :

- **Dix (10) points focaux** mises en place par **INTEROS** dont cinq (05) dans la province de la Kossi et cinq (05) dans le Sourou.
- **Dix (10) comités de protection** mises en place par **INTEROS** constitués de **40 membres** dont cinq (05) dans la Kossi et cinq (05) dans le Sourou.
- **12 points focaux de protection de l'OSC APPEN** dont sept (07) dans le Sourou, deux (02) dans la Kossi, un (01) dans le Nayala et deux (02) dans le Mouhoun.
- **Plusieurs informateurs clés et relais communautaires** identifiés à travers toutes les six (06) provinces par les moniteurs.

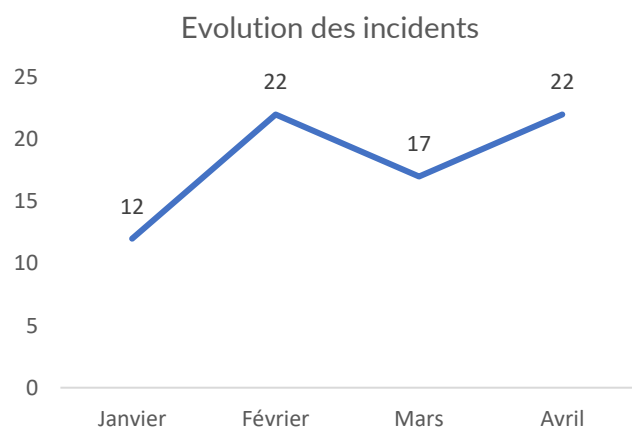
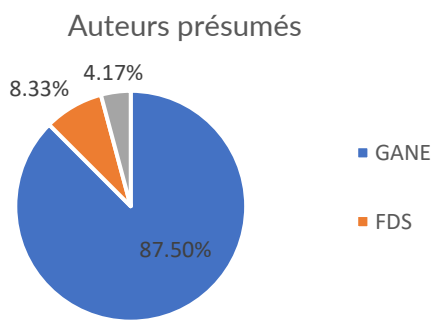
### III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	SAT/ZAD	Commune, province, région Localité d'accueil	SAT/ZAD	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de garçons	Nombre de femmes	Nombre de filles	Types de mouvement	Motifs
Barsalogho, Sanmatenga, Centre-Nord.	ZAD (ville et village de Barsalogho)	Boromo, Balés, Boucle du Mouhoun.	ZAD (familles d'accueil à Boromo)	02	12	03	03	05	01	Mouvement secondaires	Attaques de GANE/Menaces/ultimatums
Ouahigouya, Yatenga, Nord.	ZAD (village de Cissin)	<b>Siby, Balés,</b> Boucle du Mouhoun.	ZAD (familles d'accueil à Siby)	01	06	01	00	03	02	Mouvement secondaires	Attaques de GANE/Menaces/ultimatums
Djibasso, Kossi, Boucle du Mouhoun	ZAD (familles d'accueil à Massakuy, Bouakuy)	<b>Djibasso, Kossi, Boucle du Mouhoun</b>	ZAD (familles d'accueil à Djibasso)	85	745	149	110	267	219	Mouvement primaire	Menaces/ultimatums
Solenzo, Banwa, Boucle du Mouhoun.	ZAD (Hèrèdougou et Darsalam )	<b>Solenzo, Banwa,</b> Boucle du Mouhoun.	ZAD (École Mission catholique, les familles d'accueil et les maisons en location)	60	480	105	95	125	155	Mouvement secondaires	Attaques de GANE/Menaces/ultimatums
Bomborokuy, Kossi, Boucle du Mouhoun	ZAD (familles d'accueil à Yabana, Banakoro)	<b>Bomborokuy, Kossi, Boucle du Mouhoun</b>	ZAD (familles d'accueil à Bomborokuy)	26	335	73	57	136	69	Mouvement primaire	Menaces/ultimatums
Yaho, Balés, Boucle du Mouhoun.	ZAD (village de Yaho)	Boromo, <b>Balés,</b> Boucle du Mouhoun.	ZAD (les familles d'accueil de Ouahabou)	09	63	11	15	24	13	Mouvement primaire	Menaces/ultimatums
<b>TOTAL</b>				<b>183</b>	<b>1,641</b>	<b>342</b>	<b>280</b>	<b>560</b>	<b>459</b>		

Source : Tearfund et monitoring de protection, INTERSOS, Avril 2023

Ces déplacements internes forcés de populations sont de types primaires et secondaires. Ils sont liés aux attaques, aux menaces, aux assassinats de civils et aux ultimatums donnés aux populations de vider certains villages dans les communes de Solenzo, Djibasso, Bomborokuy, Yahoo, etc.

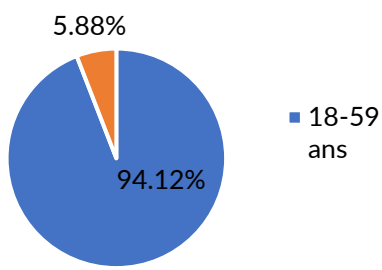
#### IV. Incidents de protection



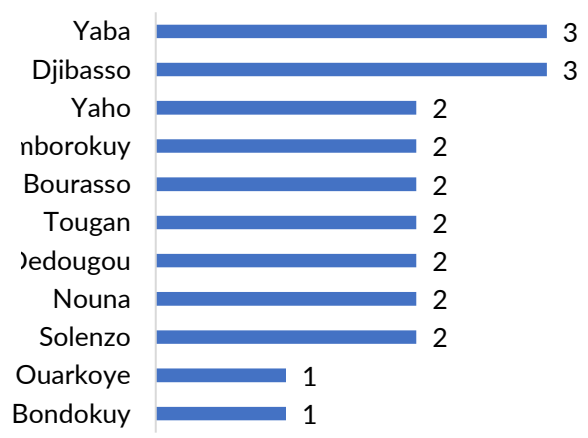
#### Typologie de violation



Pourcentage des tranches d'âges de victimes



Repartition des incidents par commune



Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé	2
	Extorsion/taxe illégale	5
	Pillage	2
	Vol	4
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	10
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	5
	Coup, blessure, mutilation	3
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle (hors VBG)	1
	Menace/Ultimatum	2
	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	0
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	0
Violations graves commises à l'encontre des enfants	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	0
	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	1
Violences basées sur le genre	Violence psychologique et émotionnelle	0
	Agressions physiques	2
	Agression sexuelle	1
	Total général	

- **Détails sur les incidents**
- ❖ **Détails sur les incidents dans zones d'accueil de déplacés (ZAD)**

Courant le mois, les incidents dans les zones d'accueils de déplacés sont liés aux violations du droit à la vie, à l'intégrité physique/psychique, à la propriété, à la liberté et à la sécurité de la personne. Au total, **22** incidents de protection ont été enregistrés dans les ZAD notamment les écoles, les familles d'accueil, les marchés et lieux publics de **Solenzo** (Dissankuy et Bayé), **Nouna** (Tonkoroni), **Tougan**

(Kassan et Bassan), **Yaba** (Saran, Biba), **Djibasso** (Ouarokuy et Gnimini), **Bourasso** (Kodougou et Lekuy), **Dédougou** (Kari et Massala), **Bondokuy** (Kéra et wakara), **Ouarokoye** (Fakena), **Yaho** et **Bomborokuy**. Les auteurs de ces incidents sont les **GANE et FDS**. Ces incidents ont touché **47** hommes, **32** femmes, **quatre (04)** garçons et **six (06)** filles ; donc au total **89** personnes. Par ailleurs, les personnes déplacées internes (PDI) dans les ZAD sont confrontées à des risques de protection importants en matière de sécurité et de mobilité. Ces risques sont dus à la présence des GANE sur les principaux axes routiers, ce qui peut entraîner des restrictions de mouvement, des menaces, des séparations familiales et la perte de biens et de moyens de subsistance tels que le bétail, les motos et les céréales. En outre, certaines PDI ont perdu leurs documents légaux ; ce qui réduit l'accès à certains services sociaux de base. Elles sont également exposées aux enrôlements forcés ; ce qui les rend vulnérables. Face à ces risques, il n'est pas surprenant que de nombreuses PDI cherchent à se déplacer à nouveau vers des zones considérées comme plus sûres, provoquant ainsi des déplacements secondaires. Enfin, les femmes et les enfants sont les plus touchés par ces vulnérabilités ; ce qui nécessite une attention particulière de la part des acteurs pour leur protection.

#### ❖ *Incidents portant violation du droit à la vie*

Dix (**10**) incidents portant violation du droit à la vie ont été enregistrés dans les communes de Yaba (03), Tougan (02), Bourasso (02), Nouna (01), Solenzo (01) et Dédougou (01) avec pour présumés auteurs des **GANE et VDP**, qui ont causé la mort de **23** personnes dont **17** hommes, **trois (03)** femmes, **un (01)** garçon et **deux (02)** filles. Ces incidents sont décrits comme suit :

**Commune de Yaba :** Le vendredi 31 mars 2023, dans le village de Saran sur la RN21 (axe Toma-Tougan), deux motos, un camion et deux tricycles transportant des vivres et des marchandises en direction de Toma ont été interceptés à l'issue d'un contrôle irrégulier par des GANE. Selon les sources locales, les GANE ont ouvert le feu sur un homme d'environ 30 ans, accusé de collaboration avec les FDS/VDP. Le mercredi 12 avril 2023, un deuxième incident est survenu dans un hameau de culture habité par des Peuhls, situé à 2 km de Biba. Des GANE ont tué 11 personnes de la même famille, composée de sept (07) hommes, deux (02) femmes, ainsi que deux fillettes de deux (02) mois et deux (02) ans ; mais les raisons de ce massacre ne sont pas encore connues. Enfin, le mercredi 26 avril 2023, les GANE ont assassiné un chauffeur et son apprenti à l'issue d'un contrôle irrégulier du camion en provenance de Ouahigouya pour Toma, aux environs du village de Saran, situé à environ 18 km de Yaba. Les raisons de leur assassinat restent encore inconnues. Ces incidents témoignent de l'insécurité grandissante dans la province du Nayala en général, mais plus en particulier dans la commune de Yaba surtout sur la RN21 (axe Toma-Tougan) et constituent une menace pour la sécurité des populations, ainsi que pour la libre circulation des personnes et des biens.

**Commune de Tougan :** Le premier incident s'est déroulé le samedi 8 avril 2023, lorsque des GANE ont enlevé deux (02) personnes, un chauffeur et son apprenti, dans un camion sur l'axe Tougan-Toma (RN21), près du village de Kassan, situé à environ 7 km de Tougan. Malheureusement, le mardi 11 avril 2023, les deux personnes ont été retrouvées mortes, criblées de balles sur l'axe. Le second incident a eu lieu le même jour, vers 17 heures, près du village de Bassan, situé à environ 10 km de Tougan, où le corps sans vie d'un homme a été découvert dans la brousse. Selon les sources locales, deux (02) hommes âgés de 36 à 40 ans avaient quitté Tougan pour chercher du fourrage pour leur bétail aux environs du lieu où le corps a été retrouvé. Les GANE les ont surpris au cours de leur recherche et leur ont ordonné de rebrousser chemin à travers une course poursuite. Seul l'un des hommes a réussi à rejoindre Tougan, l'autre a été porté disparu.



**Commune de Bourasso** : Le premier incident a eu lieu le vendredi 07 avril 2023 à Kodougou, un village situé à environ 23 km de Bourasso, lorsque les FDS/VDP auraient assassiné une famille de cinq personnes, dont quatre hommes âgés de 19 à 50 ans et une femme dans la quarantaine, lors d'une opération de sécurité. Le même jour, un jeune berger d'environ 20 ans a été abattu par balles alors qu'il fuyait à pied, après avoir aperçu les mêmes FDS dans le même village. Le deuxième incident a eu lieu le lundi 10 avril 2023 vers 10 heures, aux encablures du village de Lekuy sur l'axe Dédougou-Djibasso (RN14), situé à environ 7 km de Bourasso, lorsqu'un homme d'environ 40 ans aurait été abattu par les FDS. Selon les sources locales, la victime, qui venait de Dédougou, aurait tenté de fuir à moto après avoir aperçu un groupe de FDS à proximité de la route, mais elle a été abattue en cours de route.

**Commune de Nouna** : Le corps d'un homme de la quarantaine, membre de la population hôte de Nouna, a été retrouvé sans vie autour de 15 heures le mardi 18 avril 2023, près du pont de Bagala, sur l'axe Nouna-Sanaba, à 15 km de Nouna. Les circonstances de l'assassinat restent floues, mais il est à noter qu'un affrontement avait eu lieu le dimanche 16 avril 2023 entre les GANE et les VDP près du même pont de Bagala, situé à 08 km de Nouna.

**Commune de Solenzo** : Le mardi 25 avril 2023 vers 10 heures, un berger d'environ 15 ans a été assassiné dans la brousse de Dissankuy, situé à 3 km de Solenzo, par des membres d'un GANE circulant à moto. Les raisons de cet acte ne sont pas connues, mais cette attaque a entraîné des restrictions de mouvement pour les habitants vivants dans un rayon de moins de 2 km autour de Solenzo.

**Commune de Dédougou** : Le mardi 03 avril 2023 vers 22 heures, un membre de GANE a assassiné un homme âgé d'environ 40 ans dans le village de Massala, situé à environ 06 km de Dédougou, chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun, après une incursion. D'après certaines sources, l'assassin aurait tiré à bout portant à plusieurs reprises sur la victime, qui serait un membre de VDP résidant dans le village. Cet événement a semé la peur dans le village, entraînant la fermeture des salles de classe le lendemain, mardi 04 avril 2023.

#### *❖ Incidents portant violation du droit à l'intégrité physique/psychique*

Il y a eu **six (06)** incidents enregistrés impliquant des violations du droit à l'intégrité physique et/ou psychique dont **trois (03)** ayant conduit à des déplacements internes forcés de populations. **38 personnes** ont été touchés, dont **dix (10)** hommes, **21** femmes, **trois (03)** garçons et **quatre (04)** filles. Si certains ont subi des menaces, des ultimatums et même des blessures légères, d'autres ont été gravement blessés. Les auteurs de ces actes seraient les GANE, qui auraient agi en réponse à une collaboration présumée de la population avec les FDS et à l'enrôlement de certains civils dans les rangs des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Les GANE auraient également intimidé plusieurs populations dans les villages et les villes, en leur donnant des ultimatums de déguerpissement sous peine de représailles. Cette situation a entraîné des déplacements internes forcés de populations vers des zones considérées plus sécurisées, telles que les chefs-lieux de provinces et de communes.

#### *❖ Incidents portant atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne*

Le droit à la liberté et la sécurité de **14 hommes** ont été violés lors de cinq (05) incidents survenus au cours du mois. Les GANE et les FDS/VDP sont considérés comme les principaux responsables de ces actes répréhensibles. Des rapports font état de plusieurs enlèvements de civils dans les communes de Bomborokuy et de Djibasso. Les GANE ont également imposé des restrictions de mouvement aux

populations de plusieurs villages situés dans les communes de Nouna, Tougan, Yaba et Djibasso, poussant certains à se déplacer vers des localités jugées plus sûres, comme Dédougou.

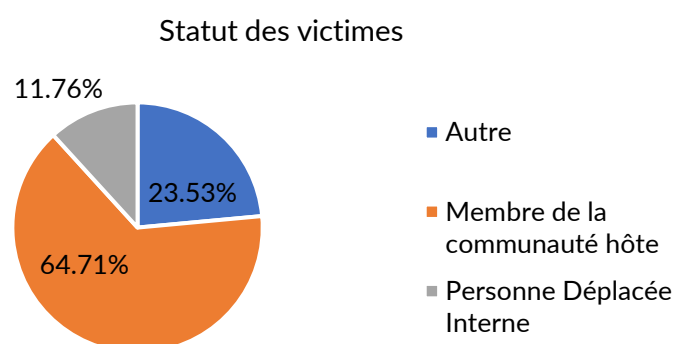
#### ❖ Incidents portant violation du droit à la propriété

Au cours de **13 incidents**, **14** personnes ont été victimes de violations du droit à la propriété, dont **six (06)** hommes et **huit (08)** femmes. Les GANE sont responsables de ces actes dans les communes de Solenzo (Bayé, Dissankuy), Tougan (Kassan), Yaho, Yaba (Saran, Biba), Djibasso (Gnimini), Dédougou (Massala, Kari), Ouarkoye et Bondokuy (Kéra). Les victimes ont subi des pillages, des extorsions, la destruction de biens privés et publics, de bâtiments publics, ainsi que le vol de véhicules. Ces attaques ont provoqué de graves dommages matériels et émotionnels aux victimes et ont eu un impact négatif sur leur vie.

### V. Situation par secteur

#### V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

Au cours de la période, **quatre (04)** cas de VBG ont été enregistrés à Dédougou lors des entretiens dans les sites et zones d'accueil. Il s'agit de deux **(02)** cas d'agressions physiques, un **(01)** cas de dénis de ressources et un cas **(01)** d'agression sexuelle. Les survivantes sont exclusivement des **PDI** et les présumés auteurs, les membres de la famille et de la communauté.



#### • Activités de prévention et réponse

**Trois (03)** causeries éducatives ont été animées sur la VBG et sur les exploitations et abus sexuels (EAS) dans la ZAD du secteur N°02 de Dédougou. Ces causeries éducatives ont touché **105 femmes PDI**. Ces séances de causeries visaient à informer les participantes sur la VBG, les différentes formes d'abus et exploitations sexuelles, les conséquences de ces abus pour les victimes et leur entourage, ainsi qu'à fournir des moyens de protection et de prévention, dans le but de promouvoir un environnement sûr et respectueux des droits humains. Par ailleurs, il convient de rappeler que **28 survivantes** enregistrées en février et en mars ainsi que **20 femmes et filles** bénéficiaires de kits de dignité ont toutes bénéficié d'une assistance en cash de **35,000 FCFA** via mobile money au cours de ce mois.

#### V.2. Protection de l'enfance

Plusieurs violations et risques de protection à l'égard des enfants ont été identifiés lors du monitoring de protection. Au cours du mois, dix **(10)** enfants (**04 garçons et 06 filles**) ont été directement touchés par **cinq (05)** incidents de protection sur les **22** incidents enregistrés. Ces cinq (05) incidents sont survenus à Biba (Yaba), Kira (Djibasso), Dissankuy (Solenzo) et Bayé (Solenzo). Malheureusement, **trois (03)** de ces enfants dont les âges seraient compris entre 12 et 17 ans ont été tués par les GANE et les **six (06)** autres ont été victimes de maltraitances et de menaces infligées également par ces derniers. À cela s'ajoute le cas d'enfants témoins de scènes extrêmement violentes dont les parents ont été

victimes, provoquant des troubles psychologiques chez certains enfants parfois qui ont besoin d'une prise en charge psychologique. Au sein des ménages PDI, on constate que plusieurs enfants sont dans un besoin extrême d'assistance pour la jouissance de leurs droits notamment, le droit à l'éducation, le droit à la documentation civile, le droit à la santé, le droit à l'alimentation et surtout le droit à l'habillement. En somme, l'article 27 de la Convention des Droits de l'Enfant précise le droit à un niveau de vie suffisant, comme le prône la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). De plus, Selon les informateurs clés, les personnes ressources interviewées au cours des collectes de donné il ressort que certains enfants seraient victimes d'exploitations et d'abus sexuels dans les zones de déplacements notamment Tougan, Solenzo et Nouna. Ces derniers, sont livrés à la mendicité et aux petits travaux dans les rues où ils sont victimes d'accidents et exposés aux risques d'être recrutés par les GANE. En outre, l'insécurité alimentaire accroît les risques de maladies et de malnutrition chez les nourrissons en effet, plusieurs familles déplacées ont du mal à accéder à une alimentation suffisante et à des soins de santé adéquats.

- **Activités de prévention et réponse**

Au cours de ce mois, à Tougan, chef-lieu de la province du Sourou, l'organisation de la société civile (OSC) partenaire APPEN, appuyé par l'ONG INTERSOS, a identifié **quatre (04)** femmes mères de jumeaux souffrant de malnutrition. Ces familles ont reçu de la farine enrichie d'APPEN. La malnutrition est un problème récurrent dans la région et touche particulièrement les enfants ; ce qui nécessite une réponse urgente et adaptée pour assurer leur bien-être et leur développement.

### **V.3. Personnes ayant des besoins spécifiques**

Les activités de monitoring de protection réalisées au cours de ce mois ont permis de porter une attention particulière à la situation des enfants, des femmes cheffes de ménage et des personnes âgées ayant des vulnérabilités. En effet, le déplacement forcé a impacté négativement la situation des enfants. En plus d'avoir été témoins des violations dont les parents ont été victimes, ils sont aussi à leur tour victimes de la séparation et du manque d'accompagnement pour certains. Les femmes cheffes de ménages sont dans l'obligation de pourvoir aux besoins alimentaires, sanitaires et vestimentaires des familles. En effet, cette charge devient difficile à assumer avec souvent plus de **huit (08) à 12** personnes sous la responsabilité d'une seule personne sans revenu. Pour y faire face à défaut de l'assistance humanitaire via des AGR, ces dernières sont actives dans des activités de restauration, sont serveuses dans des débits de boissons, et recherchent toutes activités ménagères via du porte à porte pour la vaisselle ou la lessive ce qui les expose souvent à l'exploitation ou aux abus. Parmi les PBS le cas des personnes âgées sujettes aux maladies, incapable de de se déplacer seule et en manque d'assistance au sein de la famille demeure préoccupant. Les PBS expriment le besoin de mener des AGR au regard de la faible réponse aux besoins fondamentaux afin de pouvoir se prendre en charge dignement.

Sur une liste de **345** personnes ayant des besoins spécifiques identifiées les mois antérieurs et soumis aux services techniques en charge de l'action humanitaire pour validation, 160 PBS sont considérés pour une assistance ponctuelle en cash par mobile money à hauteur de **35,000 FCFA** par personne. Les autres PBS bénéficieront d'une assistance ultérieurement ou seront référées vers les acteurs de réponse.

### **V.4. État de droit**

La forte concentration des PDI dans les principales localités d'accueil affecte l'accès à certains services sociaux de base. Cette situation accroît par ricochet le besoin des PDI en matière de documentation,

de santé, de sécurité, etc., acteurs étatiques conscient de cette réalité mènent des actions pour un accès aux services sociaux de base. Toutefois, en plus de la liberté de mouvement régi par le couvre-feu dans certaines localités, il faut noter que les risques liés au manque de documents d'état civils tels que les extraits d'acte de naissance et la carte d'identité nationale (CNIB) sont très élevés. En effet, dans les localités de Tougan et de Nouna par exemple, au cours des déplacements, ces documents sont exigés lors des contrôles routiers que ce soit par les FDS/VDP ou par les GANE. Ainsi, il est rapporté que ceux qui n'en disposent pas sont détenus et à la merci des geôliers. De plus, au cours de ce mois, il a été constaté des difficultés d'accès à la justice dans les provinces du Sourou, de la Kossi, du Nayala et des Banwa. En effet, ces tribunaux ont été délocalisés vers villes de Koudougou et Dédougou occasionnant des contraintes aux usagers de ces services. Par exemple, pour porter plainte en justice ou pour établir un certificat de nationalité, les populations du ressort de la juridiction de Nouna, doivent se rendre à Dédougou où est délocalisé le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Nouna. Il en est de même pour les populations du Sourou et du Nayala dont le TGI est délocalisé à Koudougou. Par ailleurs, la problématique liée à l'accès aux services de santé varie d'une zone à une autre. Dans les milieux urbains, les services sanitaires sont disponibles contrairement à certaines localités rurales où l'accessibilité est conditionnée par le parcours des longues distances. Il faut ajouter à cela la fermeture de plusieurs centres de santé et de promotion sociale (CSPS) qui rendraient difficile les conditions de vie sanitaires de plusieurs communautés. Selon le retour des informations du monitoring, la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes semble rencontrer des difficultés avec la rareté des produits pharmaceutiques, alors que la plupart des PDI, y compris certains membres de la communauté hôte, manque de moyens financiers pour honorer les ordonnances médicales.

#### V.5. Cohésion sociale

Au cours du mois, dans les ZAD de la région, la cohabitation entre les PDI et la communauté hôte est restée globalement harmonieuse. En effet, aucun nouveau cas d'effritement de la cohésion sociale n'a été détecté en dehors des anciens cas de suspicions qui existaient dans les différentes ZAD autour des ressources naturelles, telles que les points d'eau, les latrines, etc. En plus, à l'issue des entretiens lors des visites à domiciles dans les ZAD, plusieurs communautés (PDI et hôtes) témoignent de l'acceptation des uns et des autres, malgré les différences culturelles, sociales et religieuses qui existeraient. Ainsi, cela témoigne de l'impact positif des séances de sensibilisation et certaines activités de prévention quotidiennement réalisées au sein des ZAD. Cependant, afin de pérenniser cette cohésion sociale et de garantir une cohabitation pacifique et durable, il sera nécessaire de toujours renforcer les activités de sensibilisation sur la tolérance, le respect mutuel et la compréhension des différences culturelles à travers une bonne implication des leaders communautaires dans les ZAD.

#### Activités de prévention et réponse.

Dans le but de renforcer la cohésion sociale, **15** séances de sensibilisation ont été réalisées par l'OSC APPEN sur les thématiques de cohésion sociale notamment, le vivre-ensemble, la paix et la tolérance à Dédougou, Tougan et Nouna, Ces sensibilisations ont touché **483** personnes (PDI et hôte) dont **160** hommes, **221** femmes, **38** garçons et **64** filles.

#### V.6. Logement, terre et biens

Au cours de ce mois, les difficultés persistantes rencontrées par les PDI demeurent identiques, les questions de logement et de terres dans les zones d'accueil, enjeux majeurs pour leur sécurité et leur bien-être en particulier à l'approche de la saison hivernale. Il a été constaté lors des activités de monitoring de protection, certaines augmentations brusques des coûts de loyers dans les zones

d'accueils des déplacés (ZAD) des secteurs 05, 03 et 06 de Dédougou. Cela pourrait potentiellement conduire à des expulsions de locataires, tant hôtes que PDI au profit de personnes plus aisées. Cette situation est source d'inquiétude pour certaines PDI, qui craignent de subir les mêmes conséquences. Toutefois, bien que certaines PDI ont pu bénéficier de quelques lopins de terres pour y mener leurs activités, la question des terres cultivables reste une préoccupation majeure pour d'autres PDI qui étaient antérieurement des agriculteurs et des éleveurs surtout à l'approche de la saison hivernale. Malheureusement, la difficulté d'accès aux terres cultivables dans les zones d'accueil et la réticence des propriétaires fonciers à partager leurs terres en raison de leur propre utilisation pour des activités économiques entrave l'intégration locale des PDI dans leur nouvelle communauté d'accueil. Pour pallier cette situation, certaines PDI pourraient être contraintes de retourner dans leur localité d'origine pour cultiver des terres abandonnées et tenter de récupérer leurs biens, malgré les risques sécuritaires liés à ces déplacements pendulaires. Cette situation démontre à quel point les PDI sont vulnérables et ont besoin de protection, non seulement pour garantir leur sécurité physique mais aussi pour protéger leurs biens et leur moyen de subsistance.

### V.7. Solutions durables

À l'issue des entretiens menés avec les personnes déplacées internes (PDI) installées dans les ZAD de Dédougou, Tougan, Toma, Nouna, Boromo et Solenzo, il ressort que la grande majorité d'entre elles privilégie davantage le retour volontaire. Cette préférence est conditionnée par le retour de la paix. Toutefois, une planification adéquate est nécessaire pour répondre aux besoins de ces populations et faciliter leur intégration sociale, économique et culturelle dans les communautés locales.

### V.8. Protection à base communautaire

#### ❖ Activités réalisées par la communauté

Dans la mise en œuvre des activités de monitoring de protection (Projet 21), la communauté a joué un rôle clé à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle a été impliquée dans l'identification des personnes les plus vulnérables qui ont besoin d'une assistance et d'une protection beaucoup plus spécifique. Ensuite, elle a également été impliquée dans la réalisation des séances de sensibilisation au profit des populations civiles sur les violences basées sur le genre (VBG et EAS), sur la cohésion sociale et les droits de l'homme. Enfin, la communauté a été sollicitée pour soutenir les initiatives de prévention et de réponses aux VBG et aux conflits, en cas de tensions intercommunautaires à travers les renforcements de capacité et les formations des leaders et des réseaux communautaires de protection pour assurer le suivi et l'appui nécessaire afin de garantir la protection des personnes déplacées et des communautés hôtes.

De façon pratique, les réseaux communautaires ont signalé plus de **1500 PDI** qui se sont déplacés vers des zones dites plus sécurisées dans la région. De plus, ces réseaux ont contribué à la collecte et à la vérification de **22** incidents de protection, et au signalement de **quatre (04)** cas de VBG. Également, **12** formulaires P21 et **sept (07)** formulaires d'indice de monitoring de protection ont été administrés grâce à l'approche participative. En outre, **17** séances de sensibilisations ont été réalisées à Dédougou, Tougan et Nouna sur la prévention des VBG, sur la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre les communautés (PDI et Hôte) dans la région. Enfin, **trois (03)** grandes séances de formation ont eu lieu à Dédougou et à Tougan au profit des leaders communautaires, des OSC partenaires (APPEN et SALAKI) et des moniteurs de protection.

## VI. Partage d'informations et coordination

- **Humanitaires**

- ❖ Participation à une rencontre d'échanges organisée par International NGO Safety Organisation (INSO) sur le contexte sécuritaire de la Boucle du Mouhoun, le jeudi 13 avril 2023 au sein de l'ONG Conseil DRC à Dédougou ;
- ❖ Participation à une mission d'évaluation multisectorielle réalisé à Tougan le 18 avril 2023, initiée par OCHA, à travers le mécanisme de coordination inter secteur de la région de la Boucle du Mouhoun.

## VII. Recommandation

Domaines	Recommandations	Acteurs ciblés	État d'implémentation	Niveau d'urgence
Sécurité alimentaire Sécurité physique	Assister en vivres les nouvelles PDI installées dans les SAT/ZAD à Dédougou, Nouna et Solenzo. Assister en cash les PDI pour faciliter l'achat des condiments et autres produits de première nécessité pour leur alimentation. Renforcer les opérations de sécurisation des personnes et des biens, dans le strict respect des droits humains	PAM, OCHA (CimCoord)	En cours	Urgent
WASH	Sensibiliser sur l'utilisation des latrines, l'importance de l'hygiène dans les ménages dans les SAT/ZAD afin d'éviter la défécation à l'air libre. Construire des latrines pour renforcer le nombre de celles existantes dans les ZAD de Dédougou, Tougan, Nouna, Toma et Boromo. Mettre des bacs à ordures à la disposition de la population dans les ZAD de Dédougou, pour servir de stockage d'ordures.	UNICEF/ Cluster WASH	En cours	Urgent
SGBV	Sensibiliser les communautés sur les thématiques liées aux VBG, y compris, l'EAS dans les ZAD de Dédougou, Nouna et Solenzo. Développer des AGR pour favoriser l'autonomisation économiques des survivantes / personnes à risques de VBG	AoR GBV, UNFPA	En cours	En continu
Santé/Nutrition	Distribuer des farines enrichies aux enfants PDI souffrant de malnutrition dans les ZAD de Tougan, Nouna, Toma et Dédougou.	UNICEF Clusters Santé- Nutrition	En cours	Urgent
Cohabitation pacifique/ LTB	Faire un plaidoyer pour l'acquisition de terres au profit des PDI auprès des propriétaires terriens dans les localités de Boromo, Dédougou et Nouna. Faire des plaidoyers à l'endroit des structures de développement, pour aider au relèvement économique des PDI à Dédougou, Tougan, Toma, Nouna et Boromo. Poursuivre les séances de sensibilisation sur l'importance du vivre-ensemble dans les SAT/ZAD à Dédougou, Nouna, Tougan et à Boromo.	AoR /LTB Cluster Protection	En cours	En continu